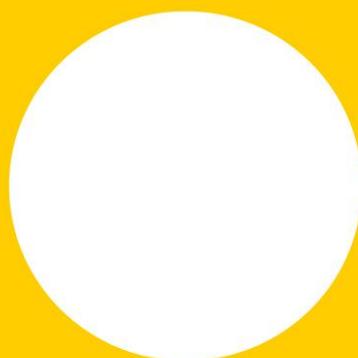


**RAPPORT  
ANNUEL**

**EPIC Bpifrance**

**2017**







# SOMMAIRE

<b>1. RAPPORT DE GESTION</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1.</b> Historique de l'EPIC Bpifrance	4
<b>1.2.</b> Missions de l'EPIC Bpifrance	4
<b>1.3.</b> Gouvernance	5
<b>1.4.</b> Mandats du Président-Directeur Général et des administrateurs	7
<b>1.5.</b> Commissaires aux comptes au 31 décembre 2017	8
<b>1.6.</b> Rapport d'activité au titre de l'exercice 2017	8
<b>2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE</b> .....	<b>13</b>
<b>2.1.</b> Organigramme capitalistique	13
<b>2.2.</b> Organigramme fonctionnel	14
<b>2.3.</b> Organigramme du Réseau	15
<b>3. COMPTES CONSOLIDÉS</b> .....	<b>16</b>
<b>4. COMPTES INDIVIDUELS</b> .....	<b>43</b>
<b>5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	<b>60</b>
<b>5.1.</b> Rapport sur les comptes consolidés	60
<b>5.2.</b> Rapport sur les comptes individuels	64

## 1. RAPPORT DE GESTION

### 1.1. Historique de l'EPIC Bpifrance

L'Établissement public à caractère industriel et commercial OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance) est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC OSEO et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confier pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe OSEO a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement, devenu la SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement), des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre chargé de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la Banque Publique d'Investissement a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance, ci-après également dénommé l'« **EPIC** »), et de la SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement). BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA), compagnie financière nouvellement créée est, depuis le 12 juillet 2013, détenue à parité par l'État via l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations. La SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement) est devenue une filiale de Bpifrance SA, au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, devenues Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations.

### 1.2. Missions de l'EPIC Bpifrance

La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle :

- favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres ;
- oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat féminin, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel ;
- investit de manière avisée pour financer des projets de long terme ;
- accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières ;
- participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire ;
- apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique ;
- favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient ;
- mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement ;
- développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement ;
- peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

L'établissement public Bpifrance agit directement ou, dans le cadre de conventions passées à cet effet, par l'intermédiaire de ses filiales, de sociétés dans lesquelles il détient une participation ou de toute société dont l'État détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital.



Il a pour objet de :

- promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies ;
- favoriser le développement et le financement des petites et moyennes entreprises ;
- encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

L'Etat, par acte unilatéral ou par convention, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, par convention, peuvent confier à l'établissement des missions d'intérêt général compatibles avec son objet.

L'établissement public Bpifrance est habilité à réaliser ses missions en Nouvelle-Calédonie et dans ses provinces, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, à la demande de ces collectivités.

Le choix, l'organisation et la mise en œuvre de ces missions ainsi que celle des instruments correspondants sont prévus par convention entre les parties.

### 1.3. Gouvernance

En 2017, le Conseil d'Administration de l'EPIC Bpifrance a tenu huit instances (dont quatre dans le cadre d'une consultation écrite).

- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 2 février 2017, le conseil a :
  - autorisé la signature de l'avenant n°2 à la convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir « Action financement des entreprises sobres : prêts verts » ; et
  - autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 3 mars 2017, le conseil a :
  - autorisé la signature d'une convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir « Action accompagnement et transformation des filières » ; et
  - autorisé la signature d'une convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir « Action Concours d'Innovation ».
- Dans le cadre de la réunion du 30 mars 2017, le conseil a :
  - arrêté les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2016 ;
  - approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice 2016 ;
  - autorisé la signature d'une convention relative à l'accélérateur régional Pays de la Loire ; et
  - autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention du 25 août 2016 relative au Programme d'Investissements d'Avenir « Action Fonds national d'innovation », « Partenariats régionaux d'innovation ».
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 12 mai 2017, le conseil a :
  - approuvé le relèvement de l'encours maximum autorisé sous garantie de l'EPIC au titre du programme d'émission du relèvement de NEU CP (anciennement certificats de dépôts) ; et
  - autorisé la signature de la convention Programme d'Investissements d'Avenir « Action industrie du futur », volet « Industrie du futur – développement de l'offre ».
- Dans le cadre de la réunion du 27 juin 2017, le conseil a :
  - autorisé la signature de deux avenants aux contrats de prêt signés entre l'EPIC Bpifrance et l'Etat d'une part et l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement d'autre part relatifs au Programme d'Investissements d'Avenir « Action prêts croissance industrie » ;
  - autorisé la signature de deux avenants aux contrats de prêt signés entre l'EPIC Bpifrance et l'Etat d'une part et l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement d'autre part relatifs au Programme d'Investissements d'Avenir « Action prêts verts » ;

- autorisé la signature de deux avenants aux contrats de prêt signés entre l'EPIC Bpifrance et l'Etat d'une part et l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement d'autre part relatifs au Programme d'Investissements d'Avenir « Action prêts robotique » ;
  - autorisé la signature de la convention relative au déploiement Auvergne-Rhône-Alpes ; et
  - autorisé la signature de la convention relative au déploiement Nouvelle-Aquitaine.
- Dans le cadre de la réunion du 3 octobre 2017, le conseil a :
    - autorisé la signature de la convention « Concours d'Innovation / Projet d'Innovation » concernant la Région Bretagne et donné mandat au Président à l'effet de signer l'ensemble des conventions qui seront finalisées sur un modèle comparable avec les Régions métropolitaines, la Guadeloupe, la Réunion, ainsi que les collectivités de Corse, Martinique, Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française ;
    - autorisé la signature de la convention « Accompagnement et transformation des Filières » concernant la Région Bretagne et donné mandat au Président à l'effet de signer l'ensemble des conventions qui seront finalisées sur un modèle comparable avec les Régions métropolitaines, la Guadeloupe, la Réunion, ainsi que les collectivités de Corse, Martinique, Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française ;
    - autorisé la signature de la convention relative au déploiement de l'accélérateur PME industrielles en Ile-de-France ; et
    - approuvé la détermination de la rémunération de la garantie qui sera consentie à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions de titres de créance moyen long terme en 2018.
  - Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 28 novembre 2017, le conseil a :
    - approuvé le relèvement de l'encours maximum autorisé sous garantie de l'EPIC Bpifrance au titre du programme d'émission d'EMTN ; et
    - autorisé la signature de la convention FEDER FRG pour la Guadeloupe et donné mandat au Président à l'effet de signer l'ensemble des conventions FEDER FRG qui seront finalisées sur le même modèle avec d'autres Régions ou collectivités territoriales françaises.
  - Dans le cadre de la réunion du 22 décembre 2017, le conseil a :
    - autorisé la garantie de l'EPIC Bpifrance afférente aux Plans de Financement 2018 de Bpifrance Financement ;
    - approuvé le budget de fonctionnement 2018 de l'EPIC Bpifrance sous réserve des accords ministériels liés ;
    - autorisé la signature de la convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir « Action Fonds national d'amorçage 2 » ;
    - autorisé la signature de la convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir « Action Fonds de fonds », « Multicap croissance n°2 » ;
    - autorisé la signature de la convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir « Action Fonds national post-maturation « frontier venture » » ;
    - autorisé la signature de la convention relative au déploiement de l'accélérateur PME Grand Est ; et
    - autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention de déploiement de l'accélérateur PME Auvergne-Rhône-Alpes.

### 1.3.1. Conseil d'Administration au 31 décembre 2017

#### Président du Conseil d'administration

**Pierre LEPETIT<sup>1</sup>**

#### Administrateurs représentant l'Etat

**Véronique BARRY<sup>2</sup>**

*Sous-directrice de l'innovation et de l'Entrepreneuriat (Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, Direction générale des entreprises)*

**François JAMET<sup>3</sup>**

*Chef du Service de l'Innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

<sup>1</sup> Nommé par décision ministérielle le 30 septembre 2014 puis par Décret du Président de la République en date du 4 décembre 2015.

<sup>2</sup> Nommé par décret en date du 30 juin 2017

<sup>3</sup> Nommé par décret en date du 23 octobre 2014

**Arnaud JULLIAN<sup>4</sup>**

*Sous-Directeur de la 3<sup>ème</sup> sous-direction à la Direction du Budget*

**Julien CABES<sup>5</sup>**

*Chargé de participations à l'Agence des participations de l'Etat*

**Sébastien RASPILLER<sup>6</sup>**

*Sous-Directeur « Financement des Entreprises et du Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor*

**Invités****Emanuel CHARRON**

*Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance*

**1.3.2. Direction générale****Directeur Général****Pierre LEPETIT**

*Censeur au Conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Recherche.*

**1.4. Mandats du Président-Directeur Général et des administrateurs****Président-Directeur Général****Pierre LEPETIT**

*Aucun autre mandat*

**Administrateurs représentant l'Etat****Véronique BARRY**

*Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).*

*Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Agence France Entrepreneur*

*Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de la fondation INSEAD*

*Représentante du Commissaire du Gouvernement au Conseil d'administration de la SIAGI.*

**François JAMET**

*Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de la SAS France Brevets et de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).*

**Arnaud JULLIAN**

*Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA), de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), de l'Etablissement public de Paris Saclay et de Business France.*

*Représentant du Gouvernement auprès de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences-Po).*

**Julien CABES**

*Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique (ADIT), de la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE) et de la société Holding SP.*

**Sébastien RASPILLER**

*Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC).*

*Représentant de l'Etat au Conseil d'administration de Bpifrance Financement.*

---

<sup>4</sup> Nommé par décret en date du 12 novembre 2014

<sup>5</sup> Nommé par décret en date du 30 juin 2017

<sup>6</sup> Nommé par décret en date du 6 juillet 2015

## 1.5. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2017

### Mazars

Représenté par  
Matthew BROWN  
61 rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

### KPMG S.A.

Représenté par Ulrich SARFATI  
2, avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

## 1.6. Rapport d'activité au titre de l'exercice 2017

### 1.6.1. Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du Groupe Bpifrance

#### Faits marquants concernant l'EPIC Bpifrance

En décembre 2017, l'EPIC Bpifrance a libéré le capital souscrit non versé de Bpifrance SA à hauteur de 200 M€.

#### Intervention de l'EPIC Bpifrance en soutien de l'innovation de rupture

Le Président de la République a annoncé la constitution, au sein de l'EPIC Bpifrance, du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie. Ce fonds aura une dotation initiale de 10 Md€. Les dividendes de cette dotation serviront à financer l'innovation de rupture.

#### Intervention de l'EPIC Bpifrance en soutien à l'économie française

Par ailleurs, l'EPIC Bpifrance a été signataire de nombreuses conventions et avenants, qui entrent dans le cadre de sa mission d'intérêt général de soutien à l'économie française. Ces conventions et avenants sont mentionnés au paragraphe 1.3.

3 fonds d'investissement seront créés :

- Le Fonds National d'Amorçage 2 au titre de l'action « Fonds National d'Amorçage 2 », d'une taille de 500 M€. Ce fonds s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien à l'innovation et dans la continuité du Fonds National d'Amorçage (600 M€), créé en 2011 par le premier Programme d'investissements d'avenir et totalement engagé depuis le 30 juin 2017.

Le FNA 2 poursuivra la dynamique du Fonds National d'Amorçage sur ce segment d'investissement qui reste encore trop fragile en matière de levée de fonds privés pour se passer d'un engagement public important sur les cinq à six années à venir.

Le FNA 2 a pour ambition de parfaire la structuration du marché tant dans ses acteurs que dans son champ d'action. Il permettra au secteur de trouver son modèle de rentabilité et de prendre plus largement son autonomie vis-à-vis des fonds publics. Pour ce faire, le FNA 2 recherchera l'accroissement de l'effet de levier qu'il exerce à l'égard des fonds privés.

En consolidant la dynamique du FNA, le FNA 2 permettra le changement d'échelle du capital amorçage-innovation en France et donc la pérennité des entreprises innovantes grâce à des tours de table plus importants et donc de plus gros tickets d'investissement. L'objectif de ce changement structurel est d'atteindre une part du capital-amorçage rapportée au PIB égale à celle des pays européens les plus performants.

- Le fonds Multicap Croissance n°2 au titre de l'action « Fonds de fonds » d'une taille de 400 M€. Ce fonds s'inscrit dans le cadre de la politique publique de soutien à l'innovation et dans la continuité du fonds de fonds Multicap



Croissance (650 M€), créé en 2014 par le premier Programme d'investissements d'avenir et qui devrait être totalement engagé d'ici la fin du premier trimestre 2018.

Le fonds Multicap Croissance n°2 sera un fonds de fonds multithématique de capital innovation (capital-risque et capital croissance).

L'action de ce fonds consistera à investir dans des fonds de taille supérieure à 150 M€. En consolidant la dynamique du fonds de fonds Multicap Croissance, l'« action « Fonds de fonds » « Multicap Croissance n° 2 » doit permettre une plus grande indépendance de financement alors que la France fait l'objet d'un engouement croissant de la part d'investisseurs anglo-saxons et asiatiques et que les fonds français sont aujourd'hui d'une taille plus modeste que leurs principaux concurrents étrangers.

La poursuite de l'action PIA en fonds de fonds via l'action « Multicap Croissance n°2 » ne vise pas seulement à apporter des fonds propres supplémentaires aux entreprises mais doit aussi permettre de consolider les sociétés de gestion privées du capital innovation.

- Le fonds Frontier Venture au titre de l'action Fonds national post-maturation « Frontier Venture », d'une taille de 500 M€. Ce fonds vise à soutenir les projets issus de l'écosystème de maturation de valorisation et de transfert de la recherche (SATT, IHU, IRT, Instituts Carnot, etc.). Le financement des coûts initiaux dits « post-maturation » est déterminant pour permettre à une entreprise de voir le jour, avant même qu'elle puisse envisager la production et la commercialisation de son offre. Ce besoin, avant tout capitalistique, de financement n'est actuellement pas suffisamment couvert par les financeurs privés car il intervient en amont de l'amorçage et porte sur quelques centaines de milliers d'euros.

Le fonds Frontier Venture doit donner aux structures de maturation un outil pour amplifier les toutes premières levées de fonds des projets qu'elles accompagnent, dans une logique de co-financement et de partage des risques avec les investisseurs privés.

Ce projet sera mis en œuvre en 2 phases : la première, de financement, à hauteur d'au plus 250 K€ - sauf exception -, de projets et la seconde, de financement à visée plus classique des projets issus de la première phase qui auront prouvé leur valeur.

## Faits marquants concernant le Groupe Bpifrance

Les faits marquants, de même que l'activité, les comptes au 31 décembre 2017 et les perspectives 2018 de Bpifrance et ses filiales sont consultables dans les rapports annuels de ces entités, publiés sur le site internet de Bpifrance ([www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr), rubrique « Investisseurs »).

### 1.6.2. Activité et chiffres clés

Les ressources de l'EPIC Bpifrance lui permettant d'exercer son activité sont constituées par :

- le montant des rémunérations qui lui sont versées par ses filiales, les sociétés dans lesquelles il détient une participation ou toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital, en paiement des prestations et services qu'il assure pour leur compte ;
- les dividendes et autres produits des participations qu'il détient dans ses filiales ou dans les sociétés dans lesquelles il détient une participation ;
- la rémunération des missions qu'il exerce directement en son nom propre ou pour compte de tiers ;
- des concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ;
- tous autres concours financiers.

L'EPIC Bpifrance peut en outre procéder à une offre au public de titres financiers et émettre tout titre représentatif d'un droit de créance.

L'EPIC Bpifrance exerce quatre missions principales:

- il porte la participation de l'Etat, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le capital de Bpifrance SA et a veillé en 2017 à cet effet à la bonne utilisation du patrimoine de l'Etat ;

- il est opérateur dans la mise en œuvre de conventions conclues avec l'Etat, notamment dans le cadre du PIA.
- Pour la mise en œuvre des missions de financement et de développement des entreprises que lui confie la loi, Bpifrance met notamment en place, en partenariat avec les Régions, différents outils de financement et d'accompagnement des entreprises, dotés par ces dernières.

Plusieurs dispositifs sont ainsi mis en place dans le cadre d'une coopération public-public entre l'EPIC et les Régions. En application de l'ordonnance de 2005 relative à Bpifrance, l'EPIC s'appuie sur ses filiales pour assurer la mise en œuvre des outils concernés.

Durant l'année 2017, ces partenariats se sont renforcés, avec :

- la mobilisation de fonds FEDER dans les Fonds de Prêts Innovation et plus, récemment, dans des fonds de garantie FEDER, avec un projet en Guadeloupe pour 10 M€
- le déploiement de nouveaux accélérateurs régionaux destinés à accompagner la croissance des entreprises : 6 conventions ont été signées avec les Régions Pays-de-la-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Grand-est et Ile-de-France, pour un montant total de 3.05 M€ de dotations régionales ;
- le déploiement du PIA 3 territorialisé : la mise en œuvre du 3ème Programme d'investissements d'avenir est territorialisée pour deux actions de financement des entreprises innovantes : "projets d'innovation et "accompagnement et transformation des filières". Les conventions Etat - Bpifrance du 7 avril 2007 désignent l'EPIC comme opérateur et Bpifrance Financement comme gestionnaire de chacune de ces deux actions du PIA.  
Ces deux actions reposent sur un cofinancement régional et nécessitent la signature de conventions tripartites par action avec les préfets et présidents des Régions concernées. A ce jour ces conventions ont été signées avec 8 Régions (Bourgogne-Franche Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand-est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays-de-la-Loire), pour un montant total de 88,6 M€ de dotations régionales.
- L'EPIC opère une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance Financement, filiale de Bpifrance SA.

Les engagements en garantie de l'EPIC Bpifrance auprès de Bpifrance Financement représentent un montant de 31,5 Md€ au 31 décembre 2017 qui se décompose de la manière suivante :

- 20,2 Md€ au titre d'emprunts obligataires effectués dans le cadre du programme EMTN ;
- 3,3 Md€ au titre d'emprunts bilatéraux, pour l'essentiel, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et pour le solde auprès de banques commerciales collectant des ressources LDD et d'institutions internationales (KfW et Banque du Conseil de l'Europe) ;
- 4 Md€ au titre du programme BMTN ;
- 4 Md€ au titre du programme de certificats de dépôts.



Les ressources obligataires enregistrent une très forte progression par rapport à l'an dernier (+ 51%), avec un total d'émissions sur l'année de 6,5 Md€ en 2017 :

2017	Type opération	Date émission	Date échéance	durée	Nominal (M€)
Trim 1	Syndication	12/01/2017	25/11/2026	10	1 000
	Syndication	23/02/2017	19/02/2021 - retap	4	500
	Syndication	08/03/2017	25/11/2024	8	600
Trim 2	Placement privé	06/04/2017	25/05/2030 - retap	13	200
	Syndication	09/05/2017	25/05/2027	10	1 500
	Syndication	07/06/2017	25/11/2022	5	1 000
	Placement privé	27/06/2017	25/05/2030 - retap	13	200
Trim 3	Placement privé	07/09/2017	25/11/2022 - retap	5	250
	Syndication	27/09/2017	25/11/2024 - retap	7	700
Trim 4	Syndication	30/11/2017	25/11/2023	6	500
<b>Total EMTN 2017</b>					<b>6 450</b>

Le prospectus qui régit ce programme a fait l'objet d'un supplément en date du 17 janvier 2018 pour indiquer que le plafond du programme EMTN a été porté en décembre 2017 de 24 à 30 Md€.

Le financement à moyen et long terme de l'activité de cofinancement en 2017 a été complété par des émissions de Bons à Moyen Terme d'un montant de 0,2 Md€ et un recours aux TLTRO à hauteur de 0,3 Md€.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (certificats de dépôts et titres donnés en pension livrée) s'établit à 9,3 Md€ au 31 décembre 2017, contre 7,9 Md€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 17%. Cette augmentation est notamment due au développement des titres donnés en pension qui s'élèvent à 5,7 Md€ au 31 décembre 2017, contre 4,9 Md€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 18%. Les encours des certificats de dépôt atteignent quant à eux un montant de 3,5 Md€ au 31 décembre 2017, contre un montant de 3,1 Md€ au 31 décembre 2016.

### 1.6.3. Perspectives pour 2018

En 2018, l'EPIC Bpifrance continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

Cette action sera poursuivie en particulier au travers des conventions conclues par l'EPIC Bpifrance et Bpifrance SA en application des I et III de l'article 6 de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 et par la garantie du plan de financement 2018 de Bpifrance Financement. Ce plan autorise la conclusion d'opérations d'endettement à moyen et long terme pour un montant maximum de 6,5 Md€ et un montant cible de 4,1 Md€ en nominal, réalisable par emprunt obligataire sous programmes EMTN/NEU MTN et par emprunts bilatéraux, en euros ou dans leur contrevaletur en devises.

La constitution et à la mise en place opérationnelle, au sein de l'EPIC Bpifrance, du Fonds pour l'innovation et l'industrie est prévue pour 2018.

Le développement des partenariats avec les Régions se poursuivra en 2018. Le conventionnement du PIA3 territorialisé concernera à terme 193 M€ de dotations régionales.

En dernier lieu, en juillet 2018, l'EPIC Bpifrance sera appelé à libérer le capital souscrit non versé de Bpifrance SA à hauteur de 684,5 M€.

## 1.6.4. Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance

### Les comptes consolidés

La présentation des comptes consolidés suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales, conformément au décret n° 2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance comprennent les comptes consolidés de Bpifrance SA par mise en équivalence ainsi que les comptes sociaux de Bpifrance SA. Le total du bilan représente un montant de 17,3 Md€ contre 17,0 Md€ en 2016.

Le résultat consolidé de l'EPIC Bpifrance comprend les opérations propres de l'entité mère après neutralisation des dividendes perçus de Bpifrance mais en intégrant la quote-part de résultat de Bpifrance pour un montant de 681,3 M€ du fait de sa mise en équivalence.

Le résultat net part du groupe est donc de 699,3 M€ contre 334,10 M€ en 2016.

### Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'EPIC Bpifrance sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés.

Ils se caractérisent cette année par l'encaissement d'un acompte sur dividendes et d'un dividende versés par Bpifrance SA pour respectivement 60 M€ et 66,5 M€ et l'enregistrement, au titre du fonds de réserve versé en 2015 à Bpifrance Financement, de sa rémunération pour 5,2 M€.

Ces montants, comptabilisés dans le résultat financier, viennent s'ajouter à 30 M€ qui représentent la rémunération de la garantie donnée par l'EPIC Bpifrance au profit de Bpifrance Financement pour les émissions publiques effectuées par celle-ci.

Les charges d'exploitation de l'EPIC Bpifrance (13,5 M€) représentent principalement le prélèvement des intérêts capitalisés dans le fonds de réserve de 2015 à 2017 et crédités (12,5 M€) dans les fonds de garantie conformément à l'article 3-1 de la convention de constitution et de fonctionnement des fonds de réserve.

Le solde correspond, essentiellement, à la facturation de moyens mis à disposition, par Bpifrance Financement ou Bpifrance Investissement, à l'EPIC Bpifrance, qui n'emploie pas de salarié, et à la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises.

Le montant total de la charge d'impôt sur les sociétés (3,7 M€) est réduit exceptionnellement du montant de la taxe sur les dividendes de 2016 et 2015 qui a été remboursée en 2017 (5,5 M€) ainsi que des intérêts moratoires correspondant (0,4 M€).

Le résultat net de l'EPIC Bpifrance s'établit à 144,5 M€.

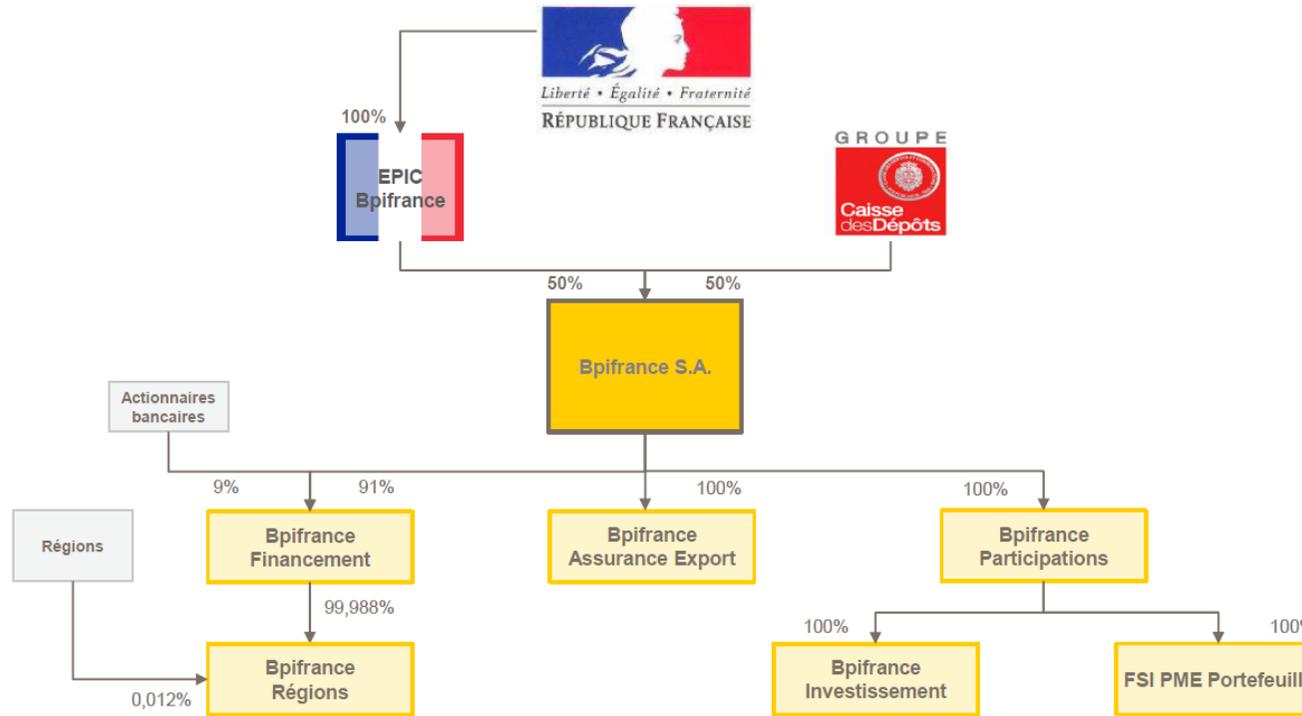
L'EPIC Bpifrance dispose d'un bilan qui s'établit à 16,7 Md€ (contre 16,4 Md€ en 2016). Ses engagements hors bilan qui traduisent les garanties données sont en hausse de 2,8 M€, à 31,5 Md€, traduisant les nouveaux programmes d'émissions réalisés cette année.

A l'actif, la participation de l'EPIC Bpifrance dans Bpifrance SA est, à 10,4 Md€, inchangée, elle est complétée par la participation de 425 M€ dans le fonds SPI (Projets industriels d'avenir partiellement libérée), un engagement de souscription de 50 M€ et 150 M€ respectivement dans le fonds Amorçage Angels et le programme de soutien à l'innovation majeure et par l'engagement de versements de 550 M€ pour poursuivre le programme de recherche et développement structurants des pôles de compétitivité. Enfin, grâce aux nouveaux programmes du PIA et des versements de l'Etat, l'EPIC Bpifrance dispose de 2,8 Md€ pour financer les missions d'intérêt économique général de sa filiale, principalement au titre du Programme d'investissement d'avenir. Ces ressources sont pour l'essentiel déposées en compte auprès de l'Etat.

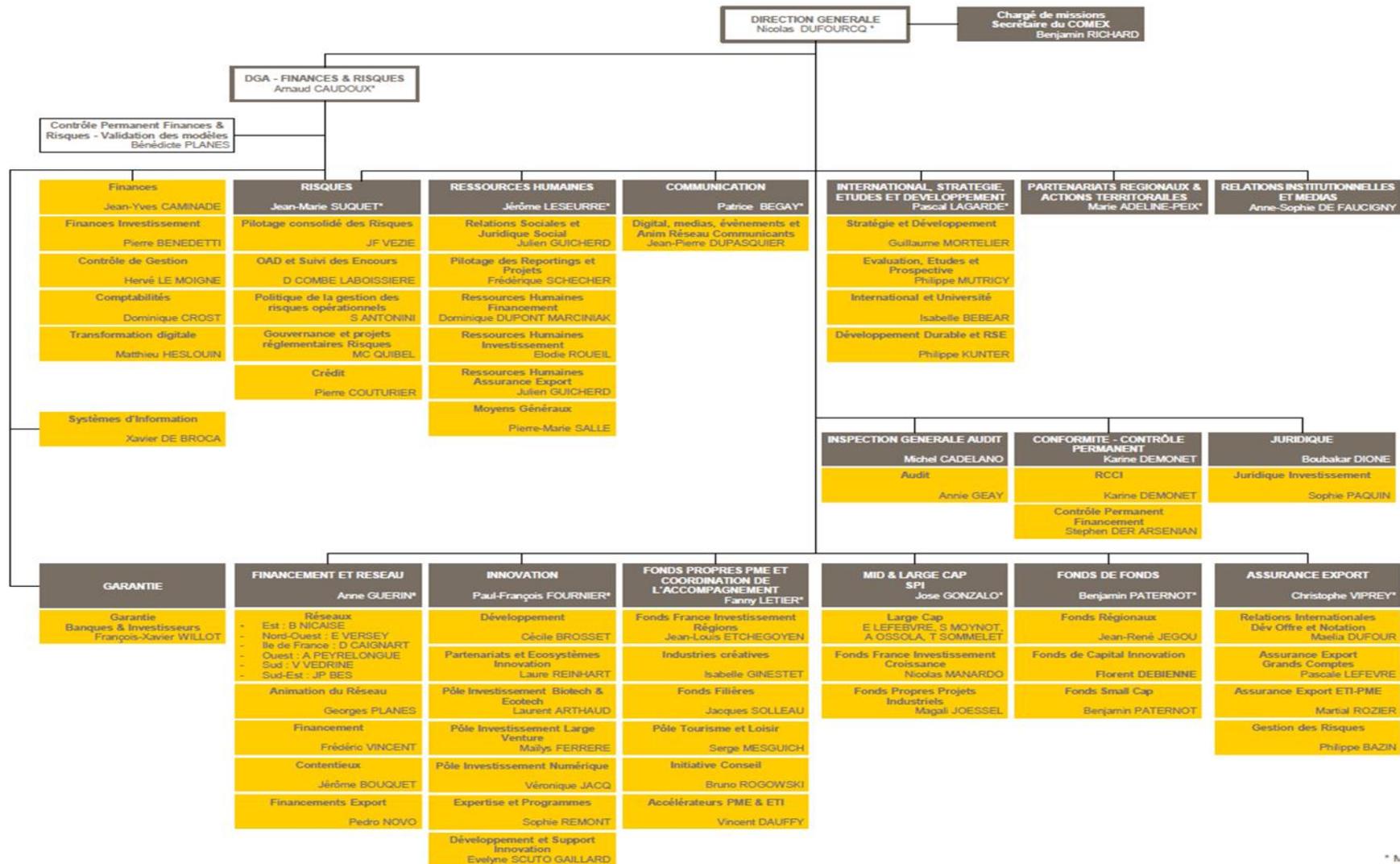


## 2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

### 2.1. Organigramme capitalistique

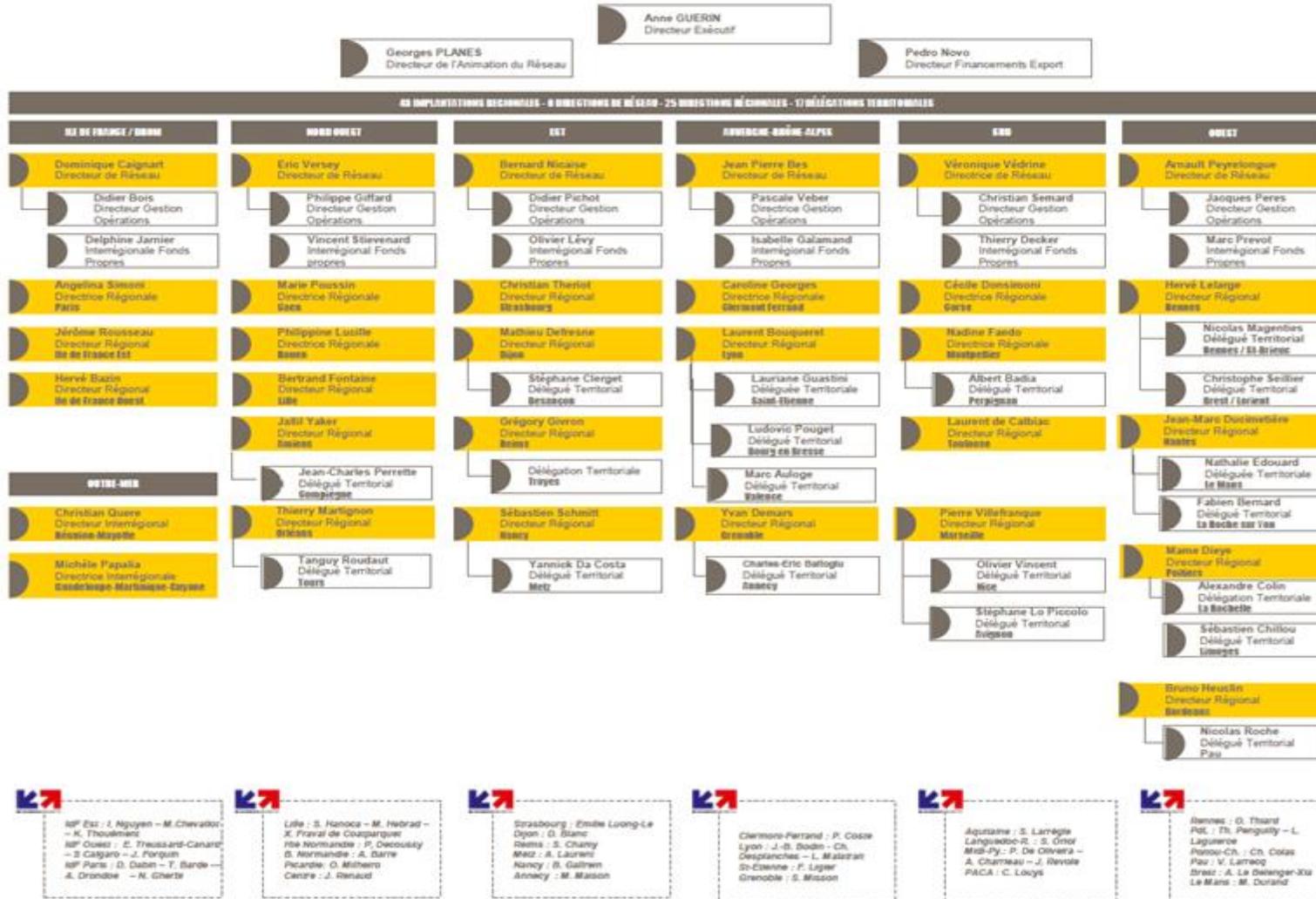


## 2.2. Organigramme fonctionnel



\* Membre du Comité Exécutif

## 2.3. Organigramme du Réseau



### 3. COMPTES CONSOLIDÉS

#### Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	<b>Notes</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Ecart d'acquisition		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Immeubles de placement		0,0	0,0
Actifs financiers disponibles à la vente		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.1	11 773,6	11 490,0
Autres actifs financiers non courants	6.2	2 530,8	2 563,9
Actifs d'impôts différés		0,0	0,0
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>14 304,4</b>	<b>14 053,9</b>
Créances clients et créances diverses	6.3	571,9	13,8
Actifs d'impôts courants		8,1	0,0
Autres actifs financiers courants	6.2	126,4	4,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	2 326,2	2 861,4
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>3 032,6</b>	<b>2 879,2</b>
Actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>17 337,0</b>	<b>16 933,1</b>

## Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital et réserves liées		9 082,1	9 068,6
Réserves consolidées		1 552,1	1 236,9
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		221,6	473,9
Résultat		699,3	334,1
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		<b>11 555,1</b>	<b>11 113,5</b>
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 555,1</b>	<b>11 113,5</b>
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.5	9,0	14,0
Dettes financières diverses	6.6	1 848,6	1 869,0
Passifs d'impôts différés		0,0	0,0
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 857,6</b>	<b>1 883,0</b>
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.5	2,2	0,0
Dettes financières diverses	6.6	124,2	16,1
Autres passifs financiers	6.7	2 808,7	2 715,4
Passifs d'impôts courants		0,0	5,8
Dettes fournisseurs et dettes diverses	6.8	989,2	1 199,3
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>3 924,3</b>	<b>3 936,6</b>
Passifs destinés à être cédés		0,0	0,0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>17 337,0</b>	<b>16 933,1</b>

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Produits de l'activité ordinaire		0,0	0,0
Autres produits et charges de l'activité		0,0	0,0
Impôts et taxes	7.1	-0,5	-2,3
Charges de personnel		0,0	0,0
Achats consommés et charges externes	7.1	-13,0	-0,6
Dotations aux amortissements		0,0	0,0
Dotations ou reprises de provisions		0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		0,0	0,0
<b>RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>		<b>-13,5</b>	<b>-2,9</b>
Pertes de valeur sur les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels		0,0	0,0
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>-13,5</b>	<b>-2,9</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.4	681,3	319,2
<b>RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MEE</b>		<b>667,8</b>	<b>316,3</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.2	42,9	44,6
Coût de l'endettement financier brut	7.2	-42,9	-44,6
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Autres produits et charges financiers	7.3	35,3	29,6
Impôts		-3,8	-11,8
<b>RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>699,3</b>	<b>334,1</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>699,3</b>	<b>334,1</b>
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>699,3</b>	<b>334,1</b>

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement  
en capitaux propres de l'EPIC Bpifrance**

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
<b>RESULTAT NET</b>	<b>699,3</b>	<b>334,1</b>
<b>Eléments pouvant être reclassés en résultat net</b>		
<i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</i>	0,0	0,0
<i>Ecart de conversion sur entreprises mises en équivalence</i>	-49,3	10,7
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	-242,5	-60,5
<b>Eléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net</b>		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	-9,8	8,6
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	0,0	0,0
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-301,6</b>	<b>-41,2</b>
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>397,7</b>	<b>292,9</b>
* Dont part du groupe	397,7	292,9
* Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0

### Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
(en millions d'euros)					
<b>Situation au 31 décembre 2015</b>	<b>9 083,4</b>	<b>951,4</b>	<b>525,8</b>		<b>10 560,6</b>
<b>Résultat 2015</b>				<b>325,4</b>	<b>325,4</b>
Résultat affecté aux réserves	0,0	325,4	0,0	-325,4	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-57,7	0,0	0,0	-57,7
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-60,5	0,0	-60,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	85,3	0,0	85,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	-145,8	0,0	-145,8
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	8,6	0,0	8,6
Ecarts de conversion	0,0	10,7	0,0	0,0	10,7
Autres mouvements	0,0	7,1	0,0	0,0	7,1
Diminution de capital	-14,8	0,0	0,0	0,0	-14,8
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>9 068,6</b>	<b>1 236,9</b>	<b>473,9</b>	<b>0,0</b>	<b>10 779,4</b>
<b>Résultat 2016</b>				<b>334,1</b>	<b>334,1</b>
Résultat affecté aux réserves	0,0	334,1	0,0	-334,1	0,0
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-242,5	0,0	-242,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	10,5	0,0	10,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	-253,0	0,0	-253,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-9,8	0,0	-9,8
Ecarts de conversion	0,0	-49,3	0,0	0,0	-49,3
Autres mouvements	0,0	30,4	0,0	0,0	30,4
Augmentation de capital	13,5	0,0	0,0	0,0	13,5
<b>Situation au 31 décembre 2017</b>	<b>9 082,1</b>	<b>1 552,1</b>	<b>221,6</b>	<b>0,0</b>	<b>10 855,8</b>
<b>Résultat 2017</b>				<b>699,3</b>	<b>699,3</b>

## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est représentatif des activités génératrices de produits du groupe.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf note 6.4).

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
<b>Résultat net consolidé</b>	699,3	334,1
Dotations nettes aux amortissements et provisions	0,0	0,0
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0,0	0,0
Autres produits et charges calculés	0,0	0,0
Plus et moins-values de cession	0,0	0,0
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-681,3	-319,2
Dividendes (titres non consolidés)	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	0,0	0,0
Coût de l'endettement financier net	0,0	0,0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3,7	11,8
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	0,0	0,0
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>	21,7	26,7
Impôts versés (B)	-17,6	-11,2
Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	-768,2	-22,0
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)</b>	-764,1	-6,5
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0,0	0,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	126,5	117,7
Variation des prêts et avances consentis	-89,3	-162,7
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0,0	0,0
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>	37,2	-45,0
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	13,5	-14,8
* versées par les actionnaires de la société mère	13,5	-14,8
* versées par les minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0,0	-57,7
* dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0,0	-57,7
* dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-20,4	439,0
Remboursements d'emprunts	-2,7	-306,6
Intérêts financiers nets versés	108,1	0,1
Autres flux liés aux opérations de financement	93,2	-1 366,1
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>	191,7	-1 306,1
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (D+E+F)</b>	-535,2	-1 357,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 861,4	4 219,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 326,2	2 861,4
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	-535,2	-1 357,6

# Annexe comptable

•	<u>NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u> .....	24
•	<u>NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES</u> .....	24
•	<u>NOTE 3 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION</u> .....	24
•	<u>NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION</u> .....	27
•	<u>NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</u> .....	27
•	<u>NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN</u> .....	31
•	<u>NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</u> .....	34
•	<u>NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES</u> .....	35
•	<u>NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES</u> .....	38
•	<u>NOTE 10 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION</u> .....	40
•	<u>NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE</u> .....	41
•	<u>NOTE 12 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</u> .....	41
•	<u>NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS</u> .....	42

- **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture**

### **1.1. Faits significatifs de l'exercice**

Une partie du capital souscrit non appelé de Bpifrance SA a été libérée en décembre 2017, pour un montant de 400 millions d'euros, versé par l'EPIC Bpifrance et le groupe Caisse des dépôts à parts égales.

Cette opération a permis une libération consécutive d'une partie du capital souscrit non appelé de Bpifrance Participations du même montant, versé par Bpifrance SA.

### **1.2. Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Normes comptables applicables**

### **2.1 Normes comptables applicables au 31 décembre 2017**

Les états financiers consolidés 2017 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2017.

L'entrée en vigueur des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2017.

Le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

### **2.2 Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur**

La norme actuelle IAS 39 relative à la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers sera remplacée par la norme IFRS 9 « Instruments financiers », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Celle-ci impactera le sous-groupe Bpifrance SA, consolidé au sein de l'EPIC Bpifrance par la méthode de la mise en équivalence. Elle sera appliquée rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018.

- **Note 3 - Principes et méthodes de consolidation**

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2017.

### **3.1. Principes de consolidation**

#### ***Principe général***

Les états financiers consolidés de l'EPIC Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises contrôlées ou sur lesquelles une influence notable est exercée.

### **Notion de contrôle**

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

### **3.2. Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

### **3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence**

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

Le groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire d'enregistrer une perte de valeur. S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères de la norme IAS 39, la totalité de la participation mise en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs. La valeur comptable de la participation mise en équivalence est principalement comparée à sa valeur d'utilité.

La dépréciation éventuelle est alors enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » et affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

### **3.4. Règles de consolidation**

#### ***Retraitements et éliminations***

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

#### ***Ecart d'acquisition***

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

### **3.5. Présentation des états financiers et date de clôture**

#### ***Présentation des comptes consolidés***

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales.

Depuis le 31 décembre 2015, la présentation des comptes consolidés et de leur comparatif suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales, conformément au décret n° 2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Ainsi les actifs et passifs du bilan sont ventilés en « Courant » et « Non courant », notions définies par IAS 1 « Présentation des états financiers ». Un actif ou un passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

#### ***Date de clôture***

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

- **Note 4 - Périmètre de consolidation**

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

L'EPIC Bpifrance exerçant un contrôle conjoint avec la CDC sur Bpifrance, l'EPIC Bpifrance consolide par mise en équivalence cette co-entreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2017 % d'intérêt	31/12/2017 % de droit de vote	31/12/2016 % de droit de vote
EPIC Bpifrance	Globale	100%	100%	100%
Groupe Bpifrance	Mise en équivalence	50,00%	50,00%	50,00%

- **Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation**

### 5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

#### 5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

##### *Les trois niveaux de juste valeur*

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers:

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

### ***Transferts de niveaux de juste valeur***

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

## **5.1.2 Techniques d'évaluation**

### ***Cadre général***

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

## **5.2. Actifs et passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Le groupe comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement.

Les « Autres actifs financiers » comprennent les créances et prêts. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les actifs sont dépréciés lorsqu'il existe, après leur comptabilisation initiale, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

### 5.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

### 5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes financières auprès des Etablissements de crédit » ou des « Dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

### 5.6. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

### 5.7. Impôts courants, différés et situation fiscale

#### *Impôt courant*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2017 à 28,1 millions d'euros.

### ***Impôt différé***

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

### **5.8. Coût de l'endettement financier net et Autres produits et charges financiers**

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des revenus afférents aux éléments de trésorerie définis en 5.3.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué de l'ensemble des coûts afférents aux passifs financiers.

Les autres produits et charges financiers sont constitués des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font partie du coût de l'endettement financier net.

### **5.9. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence**

Bpifrance, dont les titres sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat opérationnel, conformément à la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

### **5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers**

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

- Note 6 - Notes relatives au bilan

### 6.1. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2017	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	11 773,6	152,7
<b>Total des participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>11 773,6</b>	<b>152,7</b>

(en millions d'euros)	31/12/2016	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	11 490,0	152,7
<b>Total des participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>11 490,0</b>	<b>152,7</b>

### 6.2. Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Prêt en livres Sterling (1)(2)	11,2	14,0
Prêts en euros (2)	1 956,6	1 869,0
Dotations PPMTR (3)	53,6	43,2
Fonds de réserve (4)	619,6	621,6
Dotations à recevoir (5)	0,0	4,0
Créances rattachées	16,2	16,1
<b>Total des autres actifs financiers</b>	<b>2 657,2</b>	<b>2 567,9</b>

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement

(3) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

(4) Fonds de réserve auprès de Bpifrance Financement

(5) Avenant n°1 du 27 décembre 2016 à la convention du 5 décembre 2014 entre l'Etat et la caisse des dépôts et consignations et l'Epic Bpifrance relative au Programme d'Investissements d'Avenir Action "Quartiers numériques" "French Tech"

### 6.3. Créances clients et créances diverses

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Commissions EMTN à recevoir	21,9	13,8
Dotations à recevoir (*)	550,0	0,0
<b>Total des créances clients et créances diverses</b>	<b>571,9</b>	<b>13,8</b>

(\*) Selon la loi n° 2016-1917 du 29/12/2016 de finances pour 2017, pour affectation à l'action "Projets structurants pour la compétitivité"

### 6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Compte Banque BRED	24,1	1,3
Compte courant Etat - Agence France Trésor	100,0	116,5
Compte courant Etat - Agence France Trésor Investissements d'Avenir	2 117,8	2 580,1
Compte courant Bpifrance Financement	84,3	163,5
<b>Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2 326,2</b>	<b>2 861,4</b>

### 6.5. Dettes financières auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne d'Investissement)	11,2	14,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
<b>Total des dettes financières auprès des Etablissements de crédit</b>	<b>11,2</b>	<b>14,0</b>

## 6.6. Dettes financières diverses

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts auprès de l'Etat	1 956,6	1 869,0
Dettes rattachées	16,2	16,1
<b>Total des dettes financières diverses</b>	<b>1 972,8</b>	<b>1 885,1</b>

## 6.7. Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Ressources Publiques Investissements d'avenir	2 667,8	2 584,1
Autres ressources Publiques d'intervention	65,4	65,4
Fonds Modernisation de la restauration	59,7	65,9
Dotations à payer Bpifrance Financement	2,0	0,0
Dotations à payer	8,5	0,0
Charges à payer Bpifrance Financement	5,3	0,0
<b>Total des autres passifs financiers</b>	<b>2 808,7</b>	<b>2 715,4</b>

## 6.8. Dettes fournisseurs et dettes diverses

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres restant à libérer Bpifrance SA	949,8	1 149,8
Produits constatés d'avance	39,0	47,1
Dettes fournisseurs	0,5	0,5
Dettes fiscales et sociales	0,0	1,9
<b>Total des dettes fournisseurs et dettes diverses</b>	<b>989,3</b>	<b>1 199,3</b>

## 6.9. Juste valeur des actifs et des passifs

(en millions d'euros)	31/12/2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>				
Autres actifs financiers		2 767,2		2 767,2
<b>PASSIFS</b>				
Dettes financières auprès des établissements de crédit		11,2		11,2
Dettes financières diverses		2 101,0		2 101,0

(en millions d'euros)	31/12/2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>				
Autres actifs financiers		2 709,0		2 709,0
<b>PASSIFS</b>				
Dettes financières auprès des établissements de crédit		14,0		14,0
Dettes financières diverses		2 062,2		2 062,2

## 6.10. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actif	11,2	14,0
Passif	11,2	14,0

- **Note 7 - Notes relatives au compte de résultat**

### 7.1. Impôts et taxes et charges externes

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Prestations des Sociétés du Groupe	-0,5	-0,6
Fonds de réserve (*)	-12,5	0,0
<i>Sous Total</i>	-13,0	-0,6
Impôts et Taxes et versements assimilés	-0,5	-2,3
<i>Sous Total</i>	-0,5	-2,3
<b>Total des impôts et taxes et charges externes</b>	<b>-13,5</b>	<b>-2,9</b>

(\*) Ce montant correspond à des réaffectations du Fonds de réserve aux fonds de garantie

## 7.2. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds replacés auprès de Bpifrance Financement</b>	<b>42,9</b>	<b>44,6</b>
- Prêts (en €)	42,8	44,5
- Prêts (en devises)	0,1	0,1
<b>Total des produits de trésorerie</b>	<b>42,9</b>	<b>44,6</b>
(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt (Banque Européenne d'Investissement)	-0,1	-0,1
Emprunt (BPCE)	0,0	-2,2
Emprunt Etat	-42,8	-42,3
<b>Total coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-42,9</b>	<b>-44,6</b>

## 7.3. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Commissions de garantie Bpifrance Financement	30,0	24,1
Fonds de réserve	5,3	5,5
<b>Total des autres produits et charges financiers</b>	<b>35,3</b>	<b>29,6</b>

## 7.4. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	<b>Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence</b>	
Groupe Bpifrance	681,3	319,2
<b>Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence</b>	<b>681,3</b>	<b>319,2</b>

- **Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques**

### 8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Suite aux opérations du 12 juillet 2013, le statut de compagnie financière a été transféré de l'EPIC Bpifrance à Bpifrance, holding détenant les filiales opérationnelles du groupe et consolidant les risques. Le Groupe est directement exposé aux risques individuels de l'EPIC Bpifrance, Bpifrance étant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2017, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC Bpifrance se limitent aux :

- risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché.

## 8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

### *Exposition maximum au risque de crédit*

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 326,2	2 861,4
Autres actifs financiers	1 984,0	1 899,1
Engagements de garantie donnés et engagements par signature (*)	31 517,3	28 635,1
<b>Total</b>	<b>35 827,5</b>	<b>33 395,6</b>

(\*) Ces engagements garantissent uniquement les emprunts émis par la filiale bancaire Bpifrance Financement (emprunts obligataires, CD, BMTN, emprunts bilatéraux)

### *Informations quantitatives sur le risque de crédit*

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui s'élève à 2 326,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 concerne des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor) pour 2 217,8 millions d'euros ainsi que des comptes courants pour 108,4 millions d'euros (hors créances rattachées) avec Bpifrance Financement.

Le poste « Autres actifs financiers » qui s'élève à 1 984,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 concerne exclusivement le groupe, avec des prêts pour 1 967,8 millions d'euros (hors créances rattachées)

## 8.3. Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan.

Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe EPIC Bpifrance sont principalement les taux d'intérêt.

Les postes du bilan de l'EPIC Bpifrance exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie à vue et aux opérations de prêts/emprunts pour lesquelles l'EPIC Bpifrance intervient en qualité d'intermédiaire entre les prêteurs initiaux et Bpifrance Financement. Dès lors, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité au bilan de l'EPIC Bpifrance. Enfin, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance Financement en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours s'intègrent dans le cadre dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance Financement.

**Analyse de sensibilité des flux de trésorerie**

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

(en millions d'euros)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
<b>31 décembre 2017</b>		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2017	0,0	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2017	-	-
<b>31 décembre 2016</b>		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2016	0,0	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2016	-	-

**Flux de trésorerie payables par l'EPIC Bpifrance relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle**

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2017						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 972,8	-1 972,8	- 16,2	-	- 108,0	- 1 322,0	- 526,6
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	11,2	- 11,2	-	-	- 2,2	- 9,0	-

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2016						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 885,1	-2 052,8	-	- 1,2	- 41,5	- 1 439,6	- 570,5
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	14,0	- 14,1	-	- 0,0	- 2,4	- 9,4	- 2,3

- **Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

### **9.1. Hypothèses et jugements importants**

L'EPIC Bpifrance détenant exclusivement les titres de Bpifrance, aucun jugement n'a été exercé dans la détermination du périmètre de consolidation.

### **9.2. Intérêts détenus dans des filiales**

L'EPIC Bpifrance ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

### **9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées**

#### *Intérêts dans des partenariats*

L'EPIC Bpifrance, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans Bpifrance, détient des intérêts dans une coentreprise considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

## Tableau des intérêts dans des entités mises en équivalence 2017 et 2016 – comptes consolidés du groupe Bpifrance

(en millions d'euros)	Groupe Bpifrance
Etablissement principal	France
Pourcentage des droits de vote	50,00%
Méthode de consolidation	Equivalence

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales	357,2	882,3	Banques centrales	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 551,0	3 854,0	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3,5	8,5
Instruments dérivés de couverture	11,3	93,0	Instruments dérivés de couverture	7,9	122,4
Actifs financiers disponibles à la vente	8 876,2	9 502,0	Dettes envers les établissements de crédit	12 365,1	12 298,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 492,6	1 775,2	Dettes envers la clientèle	3 469,9	3 813,4
Prêts et créances sur la clientèle	34 880,7	33 323,2	Dettes représentées par un titre	24 786,3	20 654,6
Opérations de location financement et assimilées	6 008,6	6 005,1	Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	211,2	435,3
Aides au financement de l'innovation	491,6	534,1	Passifs d'impôts courants et différés	258,1	429,9
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	264,4	424,8	Comptes de régularisation et passifs divers	1 064,4	1 888,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 641,8	6 699,5	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Actifs d'impôts courants et différés	65,1	45,4	Provisions	2 852,5	1 872,5
Comptes de régularisation et actifs divers	2 542,1	2 993,6	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	935,6	805,4
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	Fonds de garantie publics	2 861,9	3 135,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 992,2	2 119,4	Dettes subordonnées	7,3	7,3
Immeubles de placement	0,0	0,0	Capitaux propres	23 588,5	23 006,1
Immobilisations corporelles	123,2	121,8	Capitaux propres part du Groupe	23 241,8	22 674,6
Immobilisations incorporelles	113,7	103,4	- Capital et réserves liées	20 981,4	20 981,4
Ecarts d'acquisition	0,5	0,5	- Réserves consolidées	-872,8	-1 305,0
			- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 770,6	2 275,0
			- Résultat	1 362,6	723,2
			Intérêts minoritaires	346,7	331,5
			- Réserves	329,6	314,0
			- Résultat	17,1	17,5
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>72 412,2</b>	<b>68 477,3</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>72 412,2</b>	<b>68 477,3</b>

<b>RESULTAT</b> (en millions d'euros)	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Intérêts et produits assimilés	1 585,1	1 518,6
Intérêts et charges assimilées	-859,9	-851,1
Commissions (produits)	52,5	46,5
Commissions (charges)	-2,5	-2,2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	431,6	146,0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	776,9	359,9
Produits des autres activités	195,6	157,5
Charges des autres activités	-113,0	-123,3
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 066,3</b>	<b>1 251,9</b>
Charges générales d'exploitation	-554,3	-508,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-38,6	-34,2
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 473,4</b>	<b>709,4</b>
Coût du risque	-54,7	-33,8
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 418,7</b>	<b>675,6</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	240,0	26,8
Gains ou pertes nets sur autres actifs	13,2	254,2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,0	0,0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>1 671,9</b>	<b>956,6</b>
Impôts sur les bénéfices	-292,2	-215,9
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 379,7</b>	<b>740,7</b>
Intérêts minoritaires	17,1	17,5
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>1 362,6</b>	<b>723,2</b>
* Résultat par action (en euros)	0,65	0,34
* Résultat dilué par action (en euros)	0,65	0,34

<b>Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	23 241,8	22 674,6
<i>Capitaux propres au pourcentage d'intérêt</i>	11 620,9	11 337,3
<i>Ecart d'évaluation/d'acquisition</i>	152,7	152,7
<i>Retraitements de consolidation</i>	-	-
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	11 773,6	11 490,0

#### 9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

- **Note 10 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

- **Note 11 - Information sectorielle**

Les contributions au sein du groupe EPIC Bpifrance sont les suivantes :

(en millions d'euros)

31/12/2017	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-13,5	0,0	-13,5
Résultat financier	35,3	0,0	35,3
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	681,3	681,3

31/12/2016	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-2,9	0,0	-2,9
Résultat financier	29,6	0,0	29,6
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	319,2	319,2

(en millions d'euros)

Encours bilan	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 326,2	2 861,4
Autres actifs financiers	2 657,2	2 567,9
Participations dans les entreprises MEE	11 773,6	11 490,0

- **Note 12 – Engagements de financement et de garantie**

(en millions d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
<b>Engagements donnés</b>	<b>31 517,3</b>	<b>28 635,1</b>
Engagements de financement de crédits <i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements de garantie (*) <i>en faveur des établissements de crédit</i>	31 517,3	28 635,1
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
<b>Engagements reçus</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

(\*) : ces engagements comprennent au 31 décembre 2017 la garantie donnée par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions EMTN et de certificats de dépôts

- **Note 13 - Autres informations**

### 13.1. Parties liées

Les parties liées au groupe EPIC Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir Bpifrance. Les opérations avec Bpifrance sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les opérations avec Bpifrance Financement sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

(en millions d'euros)

Postes du bilan	31/12/2017	31/12/2016
<b>Actif</b>	<b>2 709,8</b>	<b>2 698,0</b>
Autres actifs financiers	2 603,6	2 520,7
Créances clients et créances diverses	21,9	13,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84,3	163,5
<b>Passif</b>	<b>1 004,8</b>	<b>1 197,2</b>
Dettes fournisseurs et dettes diverses	1 004,8	1 197,2
Postes du compte de résultat	31/12/2017	31/12/2016
Charges financières	0,0	0,0
Produits financiers	78,2	74,3
Engagements	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés	31 517,3	28 635,1
Engagements reçus	0,0	0,0

### 13.2. Honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice (montants HT)

(en milliers d'euros)

	Mazars		KPMG Audit	
	2017	2016	2017	2016
Certification des comptes	28	27	27	26
Autres services	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>26</b>

### 13.3. Activités pour comptes de tiers

Les opérations gérées par le groupe pour le compte de l'Etat ne figurent pas au bilan consolidé de l'établissement public.

Ainsi, les titres souscrits par l'EPIC Bpifrance dans le fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels dans le cadre de l'action PIAVE - Projets industriels d'avenir, dans le fonds Amorçage Angel et le fonds PSIM, représentant respectivement un montant de 178,5 M€ , de 10,5 M€ et de 14,3 M€ au 31 décembre 2017, ne sont pas portés au bilan du groupe.

## **4. COMPTES INDIVIDUELS**

**EPIC Bpifrance**  
COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES  
AU 31 DECEMBRE 2017

- Bilan Publiable
- Compte de résultat Publiable

## BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

	Notes	Brut	Amortis- sements Dépréciations	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
<b>A C T I F (en milliers d'euros)</b>					
<b>Actif Immobilisé</b>		<b>13 772 859,9</b>	<b>0,0</b>	<b>13 772 859,9</b>	<b>13 533 545,5</b>
<b>Immobilisations financières</b>		<b>13 772 859,9</b>	<b>0,0</b>	<b>13 772 859,9</b>	<b>13 533 545,5</b>
- Participations	3	11 115 696,2	0,0	11 115 696,2	10 965 696,2
- Prêts	4	1 983 989,4	0,0	1 983 989,4	1 899 045,9
- Autres immobilisations financières	5	673 174,3	0,0	673 174,3	668 803,4
<b>Actif circulant</b>		<b>2 906 246,9</b>	<b>0,0</b>	<b>2 906 246,9</b>	<b>2 875 201,4</b>
- Autres créances	6	580 008,9	0,0	580 008,9	13 819,5
- Disponibilités	7	2 326 238,0	0,0	2 326 238,0	2 861 381,9
<b>Ecart de conversion actif</b>	8	<b>2 436,2</b>	<b>0,0</b>	<b>2 436,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>16 681 543,0</b>	<b>0,0</b>	<b>16 681 543,0</b>	<b>16 408 746,9</b>

## BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

P A S S I F (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Capitaux propres</b>	9	<b>10 272 263,5</b>	<b>10 114 234,5</b>
- Capital		9 082 131,4	9 068 631,4
- Report à nouveau		1 045 603,1	912 973,4
- Résultat de l'exercice		144 529,0	132 629,7
<b>Dettes financières</b>		<b>1 983 989,3</b>	<b>1 899 045,9</b>
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	10	11 227,9	13 963,0
- Emprunts et dettes financières diverses	11	1 972 761,4	1 885 082,9
<b>Dettes d'exploitation</b>		<b>3 012 402,2</b>	<b>2 852 817,3</b>
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	524,7	474,8
- Dettes fiscales et sociales		0,0	1 974,2
- Autres dettes	13	3 011 877,5	2 850 368,3
<b>Dettes diverses</b>		<b>1 371 499,6</b>	<b>1 495 531,8</b>
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	1 371 499,6	1 489 749,1
- Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		0,0	5 782,7
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>38 952,2</b>	<b>47 117,4</b>
- Produits constatés d'avance	15	38 952,2	47 117,4
<b>Ecart de conversion passif</b>	16	<b>2 436,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Total du passif</b>		<b>16 681 543,0</b>	<b>16 408 746,9</b>

**COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE EPIC Bpifrance**

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	17	<b>-13 481,9</b>	<b>-2 908,3</b>
- Charges externes		-13 035,4	-632,8
- Impôts et Taxes		-446,5	-2 275,5
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-13 481,9</b>	<b>-2 908,3</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>204 664,0</b>	<b>191 983,4</b>
- Dividendes	18	126 500,0	117 707,6
- Intérêts et produits assimilés	19	78 164,0	74 275,8
<b>Charges financières</b>		<b>-42 897,3</b>	<b>-44 647,2</b>
- Intérêts et charges assimilées	20	-42 897,3	-44 647,2
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>161 766,7</b>	<b>147 336,2</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		0,0	0,0
<b>Charges Exceptionnelles</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
- Sur opérations de gestion		0,0	0,0
- Valeurs comptables des éléments d'actifs		0,0	0,0
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>148 284,8</b>	<b>144 427,9</b>
- Impôts sur les bénéfices	21	-3 755,8	-11 798,2
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>144 529,0</b>	<b>132 629,7</b>

## Annexe comptable

• <u>Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture</u>	49
• <u>Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation</u>	49
• <u>Note 3 - Participations</u>	50
• <u>Note 4 - Prêts</u>	52
• <u>Note 5 - Autres immobilisations financières</u>	52
• <u>Note 6 - Autres créances</u>	53
• <u>Note 7 - Disponibilités</u>	53
• <u>Note 8 - Ecart de conversion actif</u>	53
• <u>Note 9 - Capitaux</u>	54
• <u>Note 10 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</u>	54
• <u>Note 11 - Emprunts et dettes financières</u>	54
• <u>Note 12 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>	55
• <u>Note 13 - Autres dettes</u>	55
• <u>Note 14 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</u>	56
• <u>Note 15 - Produits constatés d'avance</u>	56
• <u>Note 16 - Ecart de conversion passif</u>	56
• <u>Note 17 - Charges d'exploitation</u>	57
• <u>Note 18 - Dividendes</u>	57
• <u>Note 19 - Intérêts et produits assimilés</u>	57
• <u>Note 20 - Intérêts et charges assimilées</u>	58
• <u>Note 21 - Impôts sur les bénéfices</u>	58
• <u>Note 22 - Engagements hors-bilan</u>	59
• <u>Note 23 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration</u>	59
• <u>Note 24 - Eléments concernant les entreprises et parties liées</u>	59

## **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

### **1.1. Faits significatifs de l'exercice**

Une partie du capital souscrit non appelé de Bpifrance SA a été libérée en décembre 2017, pour un montant de 400 millions d'euros, versé par l'EPIC Bpifrance et le groupe Caisse des dépôts à parts égales.

Cette opération a permis une libération consécutive d'une partie du capital souscrit non appelé de Bpifrance Participations du même montant, versé par Bpifrance SA.

### **1.2. Évènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

## **Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de l'EPIC Bpifrance sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les écarts de conversion à l'actif et au passif enregistrent les différences résultant de cette conversion.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

Les différences résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif en devises sont constatées le cas échéant dans le résultat financier.

### Note 3 - Participations

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Participation Bpifrance SA	10 490 698,2	10 490 698,2
Participation Fonds SPI (1)	424 999,0	424 999,0
Participation Fonds Amorçage Angel (2)	49 999,0	49 999,0
Participation Fonds PSIM (3)	150 000,0	0,0
<b>Montant net</b>	<b>11 115 696,2</b>	<b>10 965 696,2</b>

(1) Prises de participations dans des sociétés de projets industriels

Conformément à la convention du 27 novembre 2014 entre l'Etat et L'EPIC Bpifrance relative au programme d'action : "Projets industriels d'avenir (PIAVE)".

(2) Prises de participations dans le fonds professionnel de capital investissement conformément au bulletin de souscription du 17 février 2016 entre l'Epic Bpifrance et Bpifrance Investissement.

(3) Prises de participations dans le fonds professionnel de capital investissement conformément au bulletin de souscription du 1er juin 2017 entre l'Epic Bpifrance et Bpifrance Investissement.

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2017

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
<b>A-Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société</b>					
1) Filiales françaises	624 998	624 998	0	0	0
2) Filiales étrangères	0	0	0	0	0
<b>B-Participations dont 10% à 50% du capital est détenu par la société</b>					
1) Participations dans les sociétés françaises	10 490 698	10 490 698	0	0	126 500
2) Participations dans les sociétés étrangères	0	0	0	0	0

## Note 4 - Prêts

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Prêt en livres Sterling (1)(2)	11 226,2	13 961,5
Prêts en euros (2)	1 956 600,0	1 869 000,0
Créances rattachées	16 163,2	16 084,4
<b>Total (1)</b>	<b>1 983 989,4</b>	<b>1 899 045,9</b>

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt.

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement.

Ventilation des prêts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Prêts (hors créances rattachées)	110 245,2	1 857 581,0
	<b>1 967 826,2</b>	

## Note 5 - Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotation PPMTR (1)	53 560,8	43 201,2
Fonds de réserve (2)	619 613,5	621 612,2
Dotation à recevoir	0,0	3 990,0
<b>Total</b>	<b>673 174,3</b>	<b>668 803,4</b>

(1) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

(2) Fonds de réserve auprès de Bpifrance Financement

Ventilation des autres immobilisations financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres immobilisations financières (hors créances rattachés)	0,0	673 174,3
	<b>673 174,3</b>	



## Note 6 - Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Commissions de garantie EMTN à recevoir	21 869,4	13 819,5
Créances fiscales	8 139,5	0,0
Dotation à recevoir (*)	550 000,0	0,0
<b>Total</b>	<b>580 008,9</b>	<b>13 819,5</b>

(\*) Selon la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, pour affectation à l'action "Projets structurants pour la compétitivité".

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres créances	580 008,9	0,0
<b>Total</b>	<b>580 008,9</b>	

## Note 7 - Disponibilités

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Compte Banque BRED	24 153,0	1 278,9
Compte courant Etat- Agence France Trésor	99 995,1	116 533,2
Compte courant Etat- Agence France Trésor Investissement d'Avenir	2 117 807,2	2 580 106,7
Compte courant Bpifrance Financement	84 282,7	163 463,1
<b>Total</b>	<b>2 326 238,0</b>	<b>2 861 381,9</b>

## Note 8 - Ecart de conversion actif

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Ecart de conversion actif	2 436,2	0,0
<b>Total</b>	<b>2 436,2</b>	<b>0,0</b>

## Note 9 - Capitaux

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat 2017	31/12/2017
Capital	9 068 631,4		13 500,0 (*)		9 082 131,4
Report à nouveau	912 973,4	132 629,7			1 045 603,1
Résultat de l'exercice	132 629,7	-132 629,7		144 529,0	144 529,0
<b>Total</b>	<b>10 114 234,5</b>	<b>0,0</b>	<b>13 500,0</b>	<b>144 529,0</b>	<b>10 272 263,5</b>

(\*) Dotation de l'Etat ,selon la décision du 28 décembre 2017.

## Note 10 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne Investissement)	11 226,2	13 961,5
Emprunt Codevi (BPCE)	0,0	0,0
Dettes rattachées	1,7	1,5
<b>Total</b>	<b>11 227,9</b>	<b>13 963,0</b>

Ventilation des emprunts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits ( hors dettes rattachées)	2 245,2	8 981,0	0,0
	<b>11 226,2</b>		

## Note 11 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts auprès de l'Etat	1 956 600,0	1 869 000,0
Dettes rattachées	16 161,4	16 082,9
<b>Total</b>	<b>1 972 761,4</b>	<b>1 885 082,9</b>



Ventilation des emprunts et dettes financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts auprès de l'Etat (hors dettes rattachées)	108 000,0	1 322 000,0	526 600,0
<b>1 956 600,0</b>			

### Note 12 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

### Note 13 - Autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Ressources Publiques Investissements d'Avenir	2 871 056,6	2 719 096,3
Autres ressources Publiques d'intervention	65 356,5	65 356,5
Fonds Modernisation de la restauration	59 737,1	65 915,5
Dotation à payer à Bpifrance Financement	2 000,0	0,0
Dotation à payer	8 471,3	0,0
Charges à payer à Bpifrance Financement	5 256,0	0,0
<b>Total</b>	<b>3 011 877,5</b>	<b>2 850 368,3</b>

Ventilation des autres dettes selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Autres dettes	3 011 877,5	0,0	0,0
<b>3 011 877,5</b>			

## Note 14 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres restant à libérer Bpifrance SA (*)	949 750,0	1 149 750,0
Titres restant à libérer Fonds SPI	246 500,4	295 500,0
Titres restant à libérer Fonds Amorçage Angels	39 499,2	44 499,1
Titres restant à libérer Fonds PSIM	135 750,0	0,0
<b>Total</b>	<b>1 371 499,6</b>	<b>1 489 749,1</b>

(\*) Libération d'une partie des titres en décembre 2017.

Ventilation des dettes sur immobilisations et comptes rattachés selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 371 499,6	0,0	0,0
	<b>1 371 499,6</b>		

## Note 15 – Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Commissions de garantie Bpifrance Financement à étaler	38 952,2	47 117,4
<b>Total</b>	<b>38 952,2</b>	<b>47 117,4</b>

## Note 16 - Ecart de conversion passif

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Ecart de conversion passif	2 436,2	0,0
<b>Total</b>	<b>2 436,2</b>	<b>0,0</b>



## Note 17 - Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Prestations des Sociétés du Groupe (1)	-474,1	-575,5
Charges externes	-50,6	-57,3
Fonds de réserve (2)	-12 510,7	0,0
<b>Sous Total</b>	<b>-13 035,4</b>	<b>-632,8</b>
Impôts et Taxes et versements assimilés	-446,5	-2 275,5
<b>Sous Total</b>	<b>-446,5</b>	<b>-2 275,5</b>
<b>Total</b>	<b>-13 481,9</b>	<b>-2 908,3</b>

(1) Les prestations des sociétés du Groupe sont composées de refacturation de personnel.

(2) Ce montant correspond à des réaffectations du Fonds de réserve aux fonds de garantie .

## Note 18 - Dividendes

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes Bpifrance SA	126 500,0	117 707,6
<b>Total</b>	<b>126 500,0</b>	<b>117 707,6</b>

## Note 19 - Intérêts et produits assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds placés auprès de Bpifrance Financement</b>	<b>42 873,4</b>	<b>44 647,0</b>
- Prêts (en euros)	42 831,1	44 559,9
- Prêts (en devises)	42,3	87,1
<b>Commissions</b>	<b>30 034,6</b>	<b>24 129,1</b>
- Commissions de garantie Bpifrance Financement	30 034,6	24 129,1
<b>Fonds de réserve</b>	<b>5 256,0</b>	<b>5 499,7</b>
- Fonds de réserve	5 256,0	5 499,7
<b>Total</b>	<b>78 164,0</b>	<b>74 275,8</b>

## Note 20 - Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt (Banque Européenne d'Investissement)	-42,3	-87,1
Emprunt (BPCE)	0,0	-2 187,5
Emprunt Etat	-42 831,1	-42 372,4
Compte à vue	-23,9	-0,2
<b>Total</b>	<b>-42 897,3</b>	<b>-44 647,2</b>

## Note 21 - Impôts sur les bénéfices

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal s'élève à 28 109,8 milliers d'euros, la base comptable est de 148 284,8 milliers d'euros. Le principal écart est dû à la déduction des dividendes perçus.

La restitution par l'administration fiscale de 5,9 millions d'euros est attendue au titre du remboursement de la taxe sur les dividendes.

Ce montant a été enregistré en autres créances fiscales au 31 décembre 2017.



## Note 22 - Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>		
<b>Engagements de financement</b>		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>31 517 277,8</b>	<b>28 635 133,3</b>
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit (*)	31 517 277,8	28 635 133,3
. Engagements d'ordre de la clientèle		
<b>Engagements sur titres</b>		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements donnés		
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>		
<b>Engagements de financement</b>		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
<b>Engagements de garantie</b>		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
<b>Engagements sur titres</b>		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements reçus		

(\*) Les engagements de garantie sont des engagements donnés à Bpifrance Financement.

## Note 23 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

## Note 24 - Eléments concernant les entreprises et parties liées

Aucun engagement financier n'est consenti à l'égard des entreprises liées.  
Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

## **5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **5.1. Rapport sur les comptes consolidés**

# **EPIC Bpifrance**

Capital Social : 9 082 131 429,70€

Siège social : 27-31 Avenue du Général Leclerc 94700 Maisons Alfort

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31/12/2017

**KPMG AUDIT S.A.**

**MAZARS**



## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Comme indiqué dans la note 4 « Périmètre de consolidation », votre établissement comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans les notes 3.3 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 3.4 « Règles de consolidation », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 6.1 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 7.4 « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

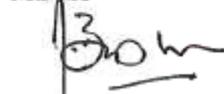
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Courbevoie, le 23 mars 2018

Mazars



Matthew Brown

Paris La Défense le 23 mars 2018

KPMG



Ulrich Sarfati

## 5.2. Rapport sur les comptes individuels



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



Mazars  
Tour Exaltis  
61 Rue Henri Regnault  
92400 – Courbevoie  
France

# *EPIC Bpifrance*

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017  
EPIC Bpifrance  
27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maison-Alfort



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Mazars**  
**Tour Exaltis**  
61 Rue Henri Regnault  
92400 – Courbevoie  
France

## **EPIC Bpifrance**

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maison-Alfort  
Capital social : € 9 082 131 429,70

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation de l'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières tels que précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



*EPIC Bpifrance*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels*  
*23 mars 2018*

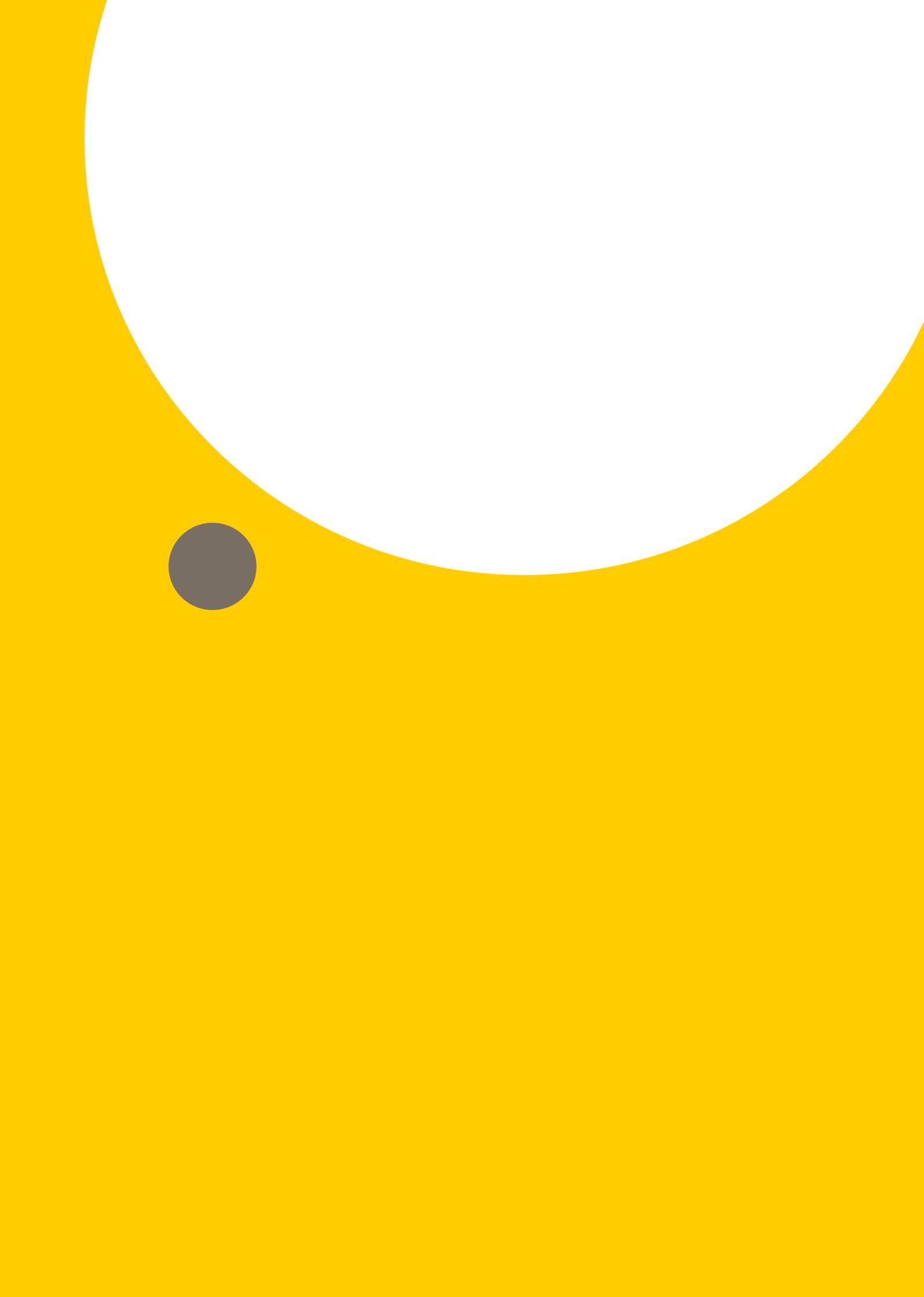
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 mars 2018

Courbevoie, le 23 mars 2018

Ulrich Sarfati  
Associé

Matthew Brown  
Associé







**bpi**france

Bpifrance  
Établissement Public à caractère Industriel et Commercial  
483 790 069 RCS Créteil

Siège  
27-31, avenue du Général Leclerc  
94710 Maisons-Alfort cedex  
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

[www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)